

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 19 avril 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	12 Avril 2022	12 Avril 2022
23	15	15 + 4		

Délibération n° 2022DE04-0027 : Affectation des résultats

L'an deux mille vingt-deux, **le mardi 19 avril** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : Micheline SIMONNEAU, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD, Sébastien SANTOLINI.

Membres absents représentés : Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Jackie ALBERT), Rémi GROLAUD (donne pouvoir à Colette PARONNAUD), Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean-François MALTERRE), Martine YVON (donne pouvoir à Isabelle DUMONT).

Secrétaire de séance : Martine LLEU

Le Conseil Municipal avec 1 abstention (M. Kamp) et 2 voix contre (M. Malterre – porteur 1 pouvoir) et 17 voix pour, prend acte de l'approbation du compte administratif 2021 faite par délibération du 19 avril 2022 :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel se résume ainsi :

Classes	Solde début de gestion	Opérations de l'exercice			Résultat global	Restes à réaliser		Résultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes	
1-2-3	-23 668.11	1 257 485.81	916 683.66	-340 802.15	-364 470.26	93 173.45	151 642.49	-306 001.22
6-7-8	229 874.48	993 561.98	1 191 262.29	197 700.31	427 574.79	0.00	0.00	427 574.79
TOTAUX	206 206.37	2 251 047.79	2 107 945.95	-143 101.84	63 104.53	93 173.45	151 642.49	121 573.57

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5. Constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat global de fonctionnement		Excédent	427 574.79
Résultat de l'exercice	Excédent		197 700.31
Report à nouveau	Excédent		229 874.48
Résultat global d'investissement		Déficit	306 001.22
Résultat comptable	Déficit		364 470.26
Restes à réaliser dépenses			93 173.45
Restes à réaliser recettes			151 642.49

6. Décide d'affecter le résultat de fonctionnement au budget 2022 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé	compte 1068	306 001.22
Report à nouveau	compte 002	121 573.57

7. Décide de reporter le résultat d'investissement au budget 2022 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	compte 001	-364 470.26
-----------------------------------	------------	-------------

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions (M. Malterre porteur 1 pouvoir), et 17 voix pour :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE

Sous le N° 017 – 200080091-- 20220419
– 2022DE04-027 _____ -- **DE**

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 22 / 04 / 2022

Rendu exécutoire le 22 / 04 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 22 avril 2022.

Le Maire,



Walter GARCIA.